

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

Dénomination : AUDIGEST
n° de gestion : 1984B01155
n° d'identification : 330 188 699
n° de dépôt : A2012/016963
Date du dépôt : 12/07/2012
Pièce : Procès-verbal de décision du dirigeant social



4169833



4169833

AUDIGEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 euros
Siège social : 513, rue de Sans Souci 69760 LIMONEST
330 188 699 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DE NOMINATION
DES DIRECTEURS GENERAUX**

L'an deux mille douze,
Le jeudi dix-neuf avril.

La société AUDIGEST PARTICIPATION, Président de la société AUDIGEST, société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros, dont le siège social est 513, rue de Sans Souci 69760 LIMONEST, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 330 188 699 RCS LYON,

Décide, après la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant procédé à sa nomination consécutivement à la transformation de la société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance AUDIGEST en société par actions simplifiée,

De nommer, conformément aux statuts de la Société sous sa nouvelle forme, en qualité de Directeurs Généraux de la Société, pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Madame Françoise MARTELLI
Demeurant Chemin du Vieux Bourg (01600) SAINT DIDIER DE FORMANS
Née le 3 avril 1964 à Roanne
De nationalité française

Monsieur Raphael VAISON de FONTAUBE
Demeurant 29, rue de Chavannes (69660) COLLONGES AU MONT D'OR
Né le 2 décembre 1970 à Lyon (69004)
De nationalité française

Conformément aux statuts, ils auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Les Directeurs Généraux ainsi nommés acceptent leurs fonctions qui leur sont confiées et déclarent, en ce qui les concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher leurs nominations et l'exercice de leurs fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Directeurs Généraux.

